Paris, le Paris, le 6 novembre 2026

Objet : Convocation en Assemblée générale extraordinaire

Madame, Monsieur,

Le conseil d'administration a décidé, lors de sa réunion du 21 mai 2026, de convoquer l'Assemblée Générale extraordinaire de l'Association APPEIR :

le lundi 7 décembre 2026 à 15 heures

Dans les locaux d'ASAC-FAPES, 20 place des Vins de France -75012 PARIS

Afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation et vote des résolutions.

Cette Assemblée Générale Ordinaire délibérera valablement si et seulement si le quorum de mille adhérents ou un trentième des adhérents est atteint. A défaut d'un tel quorum, une seconde Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le même jour, à 15H30.

Nous vous rappelons que s'il ne vous est pas possible d'assister personnellement à cette Assemblée Générale, vous pouvez vous y faire représenter par tout autre membre de l'Association ou par votre conjoint mandaté par le pouvoir ci-joint. Dans tous les cas, il est impératif de nous adresser le coupon réponse dument rempli et signé avant le **28 novembre 2026.**

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre parfaite considération.

Le Président,
Hervé Tisserand

COUPON – REPONSE à adresser
par mail à *contact@appeir.fr* avant le 28 novembre 2026

Assemblée Générale Extraordinaire du lundi 7 décembre 2026 à 15 heures

Prénom : _____ Nom : _____

Né(e) le :_____

- ☐ j'assisterai à l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Association APPEIR **du 7 décembre 2026**
- ☐ je n'assisterai pas à l'Assemblée Générale Extraordinaire et donne mandat afin de me représenter au Président de l'Association
- ☐ je n'assisterai pas à l'Assemblée Générale Extraordinaire et donne mandat, afin de me représenter, à (*nom, prénom, membre de l'association/conjoint*)……
  ……

pour me représenter à l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Association APPEIR, prendre part à toutes discussions et délibérations, prendre connaissance de tous documents, émettre tous votes et généralement faire le nécessaire. Le pouvoir est donné pour l'Assemblée Générale Extraordinaire du lundi 7 décembre 2026 à 15h. A défaut de quorum, ce pouvoir sera également valable pour l'Assemblée Générale Extraordinaire du lundi 7 décembre 2026 à 15h30 se tenant sur le même ordre du jour.

L'Association Appeir a confié à Spirica, assureur auprès duquel l'Association est souscriptrice, le soin de collecter et de gérer pour son compte les coordonnées de ses adhérents et de leurs contrats d'assurance vie. Les données collectées sont indispensables à la gestion de ces adhésions. Vous disposez de droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité relativement à l'ensemble des données collectées vous concernant. Ces droits peuvent être exercés, en justifiant de votre identité, par courrier simple à SPIRICA – Délégué à la protection des Données – 16/18, boulevard de Vaugirard, 75724 Paris cedex 15 ou par courrier électronique à donneespersonnelles@spirica.fr

Fait à _____, le _____

Signature (précédée de la mention « Bon pour pouvoir »).